



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays d'Auch

CONFERENCE DES MAIRES

Vendredi 22 juillet 2016

***17h30 – 1 rue Camille Desmoulins –
1^{er} étage - Salle des Cordeliers***

Ordre du jour

- **Installation de la conférence de maires**
- **Echange sur la stratégie régionale pour l'emploi et la croissance**

Présentation du SM PETR Pays d'Auch

- **Création du Syndicat Mixte**

Arrêté préfectoral du 7 avril 2015. Le SM remplace l'association Pays d'Auch (dissoute en AGE le 2 juin 2016)

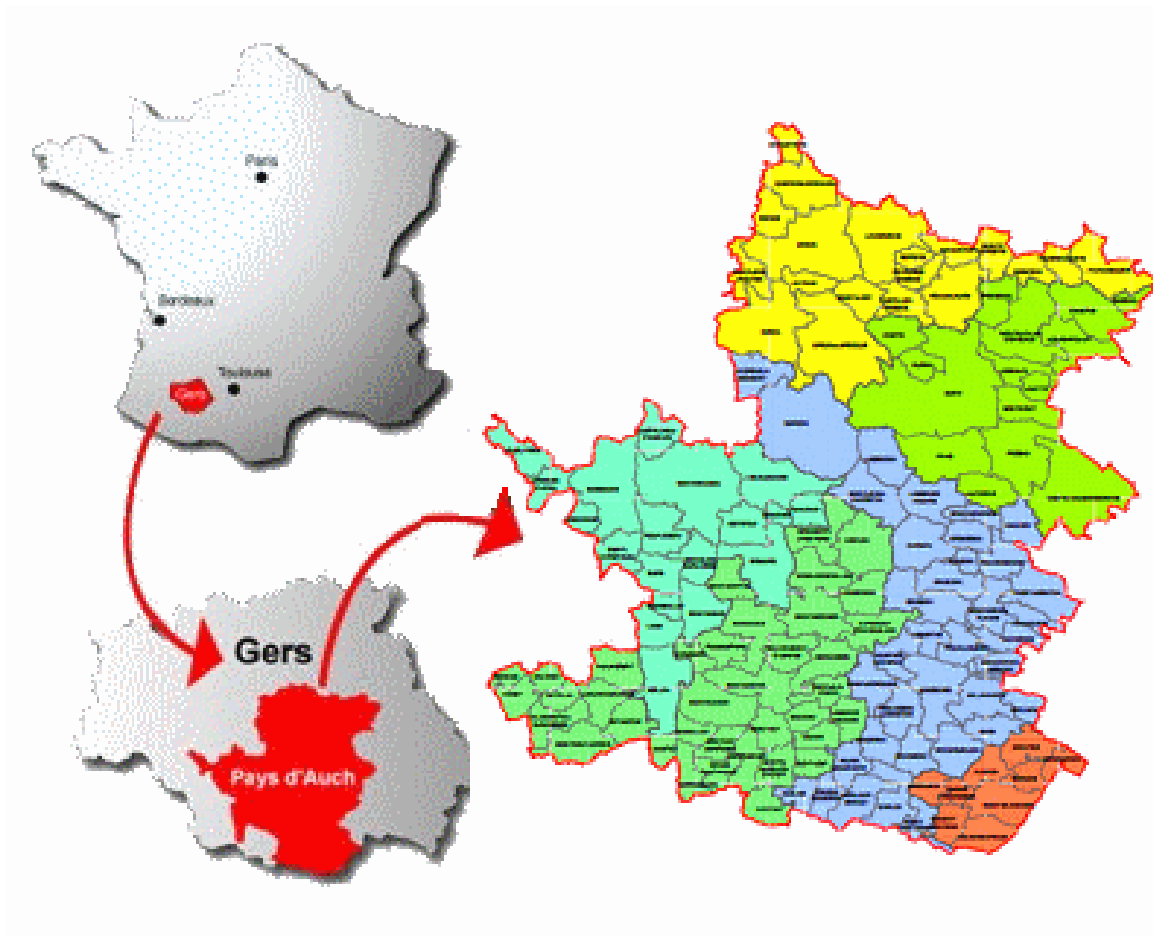
- **Composition**

6 EPCI : Grand Auch Agglomération, CC Val de Gers, CC Cœur de Gascogne, CC Astarac Arros en Gascogne, CC Cœur d'Astarac en Gascogne, CC Hautes Vallées

- **Le Bureau**

Président : Franck MONTAUGE, 1^{er} VP François Rivière, 2^{ème} VP Gaëtan Leclerc, 3^{ème} VP Michel Baylac, 4^{ème} VP Céline Salles, 5^{ème} VP Georges Barthe

Le Périmètre du PETR Pays d'Auch



138 communes, 60 000 hbts - 1 bassin d'emploi de 115 000 hbts et 45 000 emplois (BE Auch), 3 bassins de vie (Auch, Mirande, Masseube), 1/3 du département du Gers

Les missions du PETR Pays d'Auch

- **Animation, concertation et études** nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux et touristiques d'intérêt collectif.
- **Cadre de contractualisation** avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département...sur les principales politiques qui concourent au développement du territoire.
 - **Contrat Régional Unique** signé le 17 décembre 2015
 - **Le programme européen Leader** (en association avec PETR Portes de Gascogne)
- **Participe à l'élaboration du Projet d'Aménagement de Développement Durable du SCoT de Gascogne**

L'équipe administrative du PETR Pays d'Auch

- **Directeur :** Francis BELLOTTO
- **Chargé de mission :** Admir PEPELJAK
- **Secrétariat de direction :** Hélène LEDRU

La conférence des Maires

- **Article L 5741-1 - III CGCT**

« Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR. Chaque Maire peut se faire suppléer par un conseiller municipal désigné à cet effet.

La conférence des maires est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit un fois par an »

- **Un projet de territoire en mutation**

- Loi MAPTAM (loir sur les métropoles du 27 janv. 2014)
- Loi sur la délimitation des régions du 17 janvier 2015
- loi NOTRe (sur les compétences du 7 août 2015)

La nouvelle Région « Occitanie »

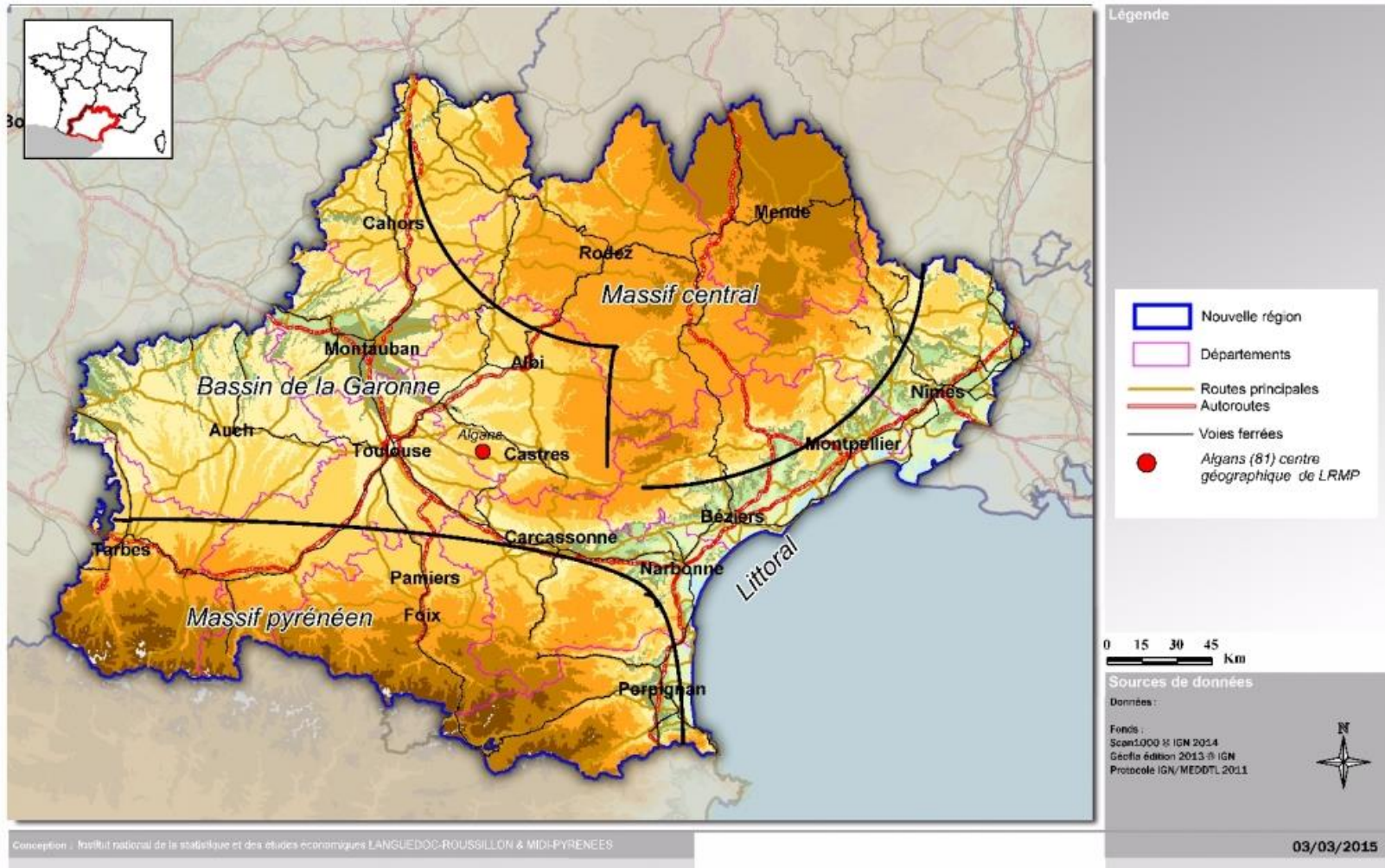


Une région composée de 4 grands espaces

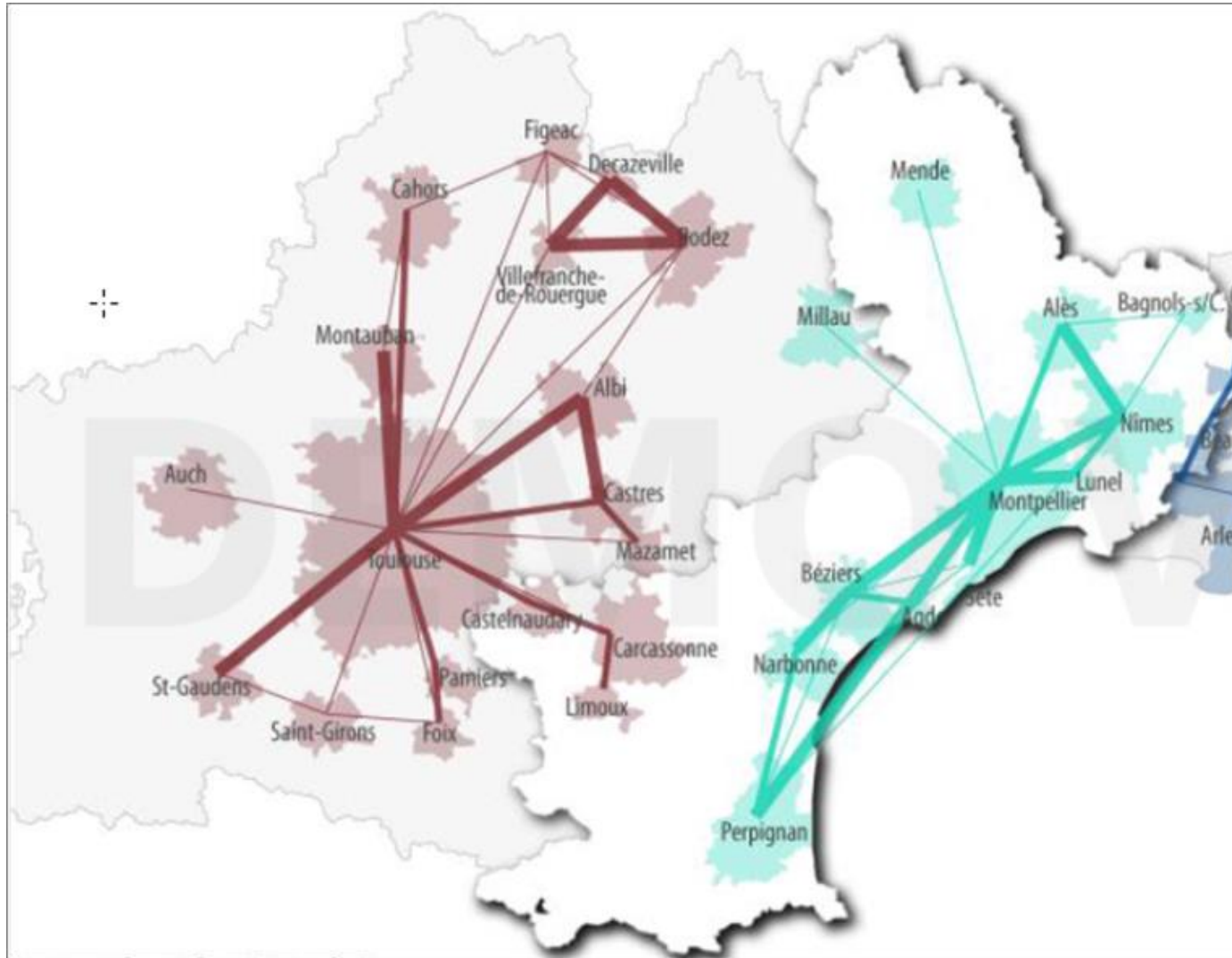


LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRENEES

Quatre grands espaces dans la nouvelle région



Des systèmes urbains locaux différents



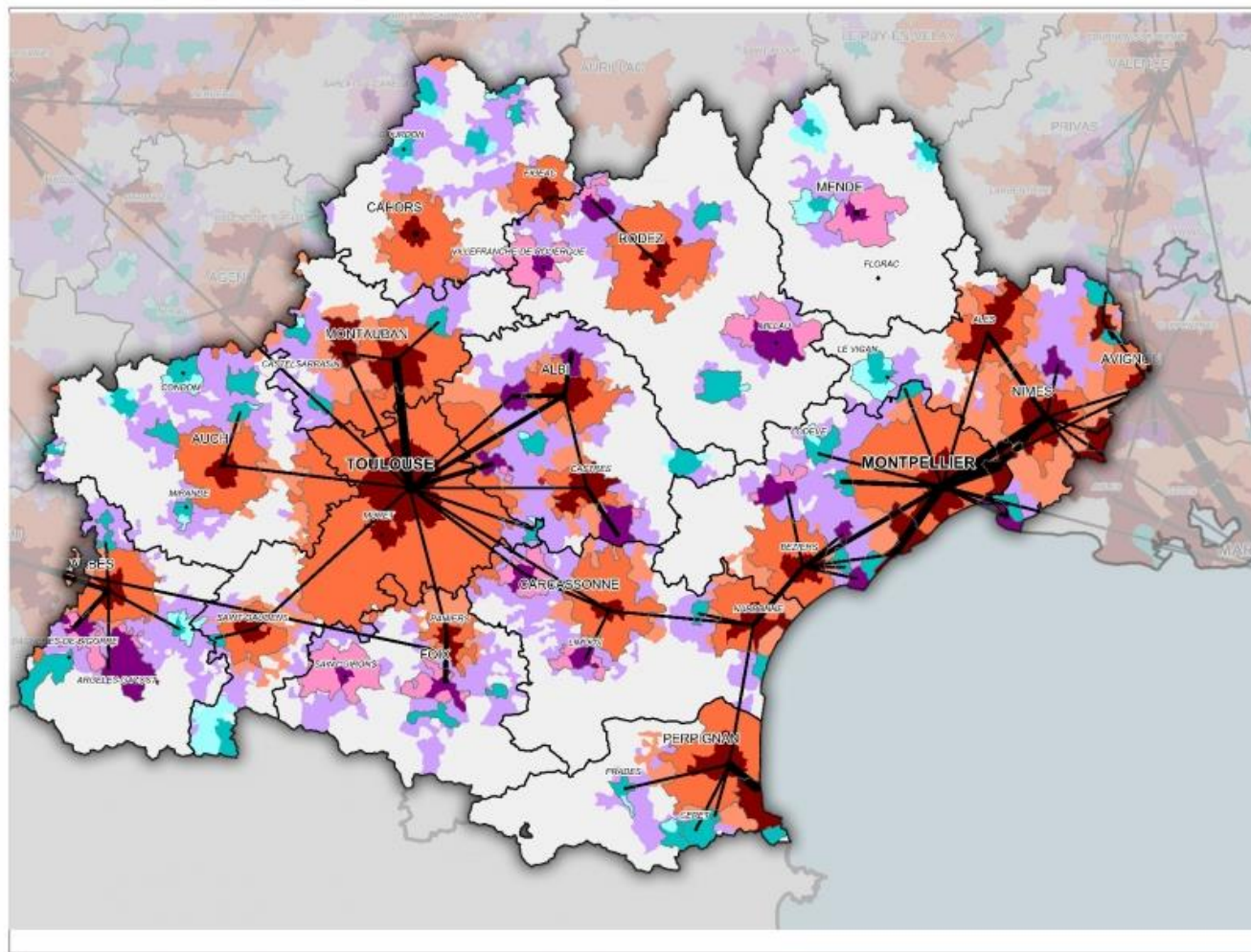
SUL : définition ex DATAR remplacée par le CGET (commissariat à l'égalité des territoires). Système basé sur des flux de personnes et de biens entre des aires urbaines / 7 indicateurs permettent de définir un SUL

Les déplacements urbains domicile travail entre aires urbaines



LANGUEDOC-ROUSSILLON - MIDI-PYRENEES

Nombre de navettes domicile-travail
entre aires urbaines



Sources de données

Données : INSEE - EAR 2011.
fonds : BdCarto
Géofra édition 2013 © IGN
Protocole IGN/MEDDTL 2011



Les compétences de la région : aménagement du territoire et développement économique

- **Aménagement et égalité des territoires** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) articles L 4251-1 à 4251-11 CGCT
 - Le SRADDET à vocation à fusionner plusieurs documents sectoriels : le schéma régional Air Climat Energie, le schéma régional des transports et de la mobilité, le plan régional de prévention et gestion des déchets...
 - La région dispose d'un délai de 3 ans pour adopter le SRADDET qui sera prescriptif et s'imposera aux SCoT, PLU, PDU...
- **Le développement économique** : le schéma régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE-II). Articles L4251-12 à 4251-20 CGCT)
 - La région a compétence sur les aides économiques aux entreprises
 - Le bloc local (Communes et EPCI) à compétence pour les aides à l'immobilier d'entreprises
 - Adoption fin 2016 début 2017.

La concertation régionale pour le développement économique

- **La concertation pour arrêter la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance :**

3 documents d'orientation obligatoires

- Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (**SRDE-II**)
- Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et d'Orientation Professionnelle (**CPRDFOP**)
- Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (**SRESRI**)

- **Une concertation obligatoire** avec les EPCI et une présentation du SRDE-II en Conférence Territoriale pour l'Action Publique (CTAP)

Les modalités et calendrier de la concertation régionale

- **Les concertation thématiques : les ateliers régionaux**
1^{er} et 2 juin 2016 à Toulouse + 6 et 7 juin 2016 à Montpellier autour de 15 ateliers
- **Les concertations territoriales : les ateliers territoriaux.**
18 réunions correspondants aux bassins d'emplois et PETR
Réunion d'Auch le 13 juillet 2016 avec 4 ateliers : économie, agriculture, enseignement supérieur et les formations sanitaires et sociales
- **Les concertations avec les métropoles :** 2 réunions : Toulouse et Montpellier
- **La Conférence Territoriale pour l'Action Publique (CTAP) :** 9 juin (installation) + novembre (présentation SRDE-II)
- **Une Conférence Régionale pour l'emploi :** automne 2016
- **Les contributions écrites des territoires:** déposées sur le site internet de la région
- **Approbation du SRDE-II :** fin 2016/début 2017

La contribution départementale

- **Initiative de la CCI32** (association « Gers développement ») :

Les modalités : une concertation avec

- Tous les EPCI du département
- Le département
- L'association des Maires du Gers
- Les chambres consulaires
- Quelques grandes entreprises

Les étapes et la contribution départementale

- Phase diagnostic actualisé (20 juin 2016)
- Phase entretiens avec les EPCI (juin/juillet)
- Phase propositions (7 juillet)
- Phase fiches action (septembre)

Une contribution « gersoise » déposée début septembre

La contribution départementale : synthèse du diagnostic territorial

- **Un territoire contrasté :**
 - L'Est plus jeune avec une forte croissance démographique et une population plus jeune (effet métropole)
 - Aire urbaine Auch : pôle dominant majeur de l'emploi, du commerce et des services
 - Reste du département : très rural, population plus âgée et stagnation démographique
- **Une activité économique soutenue par l'aéronautique et l'industrie agroalimentaire**
- **un chômage stable**
- **De nombreux déplacements inter et intra départementaux (RN124)**

La contribution départementale : synthèse du diagnostic territorial

- **Les atouts :**

- Bonne localisation géographique
- Agriculture diversifiée, avec des activités IAA dynamiques
- De nombreuses PMI performantes sur des marchés de niche
- Fort potentiel touristique

- **Faiblesses**

- Territoire contrasté avec des zones peu dense à la population vieillissante
- Des services concentrés dans les villes avec des zones avec peu ou pas de service
- Une agriculture avec une faible valorisation des productions

- **Opportunités**

- Solde migratoire positif
- Dynamique économique du Grand Sud Ouest

- **Menaces**

- Rupture sociale et économique entre deux parties du territoire (Est/Ouest)
- Étalement urbain non maîtrisé

La contribution départementale : les pré-orientations

- **Les éléments clefs issus des entretiens :**

- **Les infrastructures de désenclavement du territoire**

- **Routes :**

RN124 inscrit au CPER 2015/2020 : Etat(74 M€)+Région(53M€)+CD32(33M€)+GAA(5M€)

- 2015/2019 : déviation de Gimont

- 2018/2022 : Gimont -Isle Jourdain

RN21 inscrit au CPER 2015/2020 : Etat (1,3M€) + CD32 (1 M€) + GAA (0,2M€)

- Contournement d'Auch (1M€)

- Déviations + zones dépassements - Etudes + foncier (1,5M€)

- **Ferroviaire**

- ligne Auch -Toulouse : Etats généraux du rail et de la mobilité de la région

- Ligne fret Auch -Agen : étude sur le devenir - 80 K€ dont 8 k€ GAA

- **Numérique**

- SM Numérique : montée en débit Fibre Optique, Wi-fi, satellite (en cours)

- GAA : déploiement fibre optique d'ici 2020 (en cours)

La contribution départementale : les grands axes potentiels du SRDE

- **Le développement des entreprises et des filières :**
 - Les filières spécifiques : IAA, bois et industrie
 - Développement des compétences, appui au conseil, accès au financement
 - Soutien à la création et à la transmission
- **Le soutien à l'innovation et à la recherche**
 - Transfert de technologie
 - Aide au recrutement des compétences
- **Soutien au développement territorial**
 - Renforcement de l'attractivité des territoires
 - Aides aux infrastructures économiques (ZA, ateliers relais, pépinières...)
 - Actions sur le tissu commercial, appui à l'artisanat et au tourisme
 - Aides à la diffusion de l'innovation

La contribution départementale : adéquation axes SRDE/besoins

3 types d'attente

- **Bassins d'emploi bénéficiant d'une dynamique et d'infrastructures plus fortes**
 - Axe d'influence métropolitaine, problématique d'accueil, et accompagnement d'une dynamique exogène
- **Bassins d'emploi relativement dense, pôles d'animation /territoire plus ou moins tendu**
 - Moindre connexion aux infrastructures, dualité développement exogène et endogène
 - Capacité de moyens d'appui propres
- **Bassins peu denses, caractère rural marqué**
 - Nbre restreint de projets endogène : forts enjeux d'accompagnement avec des moyens limités
 - Pas de moyen d'appui propres

La contribution départementale : 3 axes de propositions adaptés

- **Maintien et renforcement des dispositifs existants**
 - Contrats d'appui, transmission d'entreprises, soutien commerce et artisanat...
 - Appui à l'innovation, à la formation, et au financement amorçage
 - Insertion dans les filières d'excellence (labels et produits bio, clusters ...)
 - Agro parcs (ce qui marche), et immobilier d'entreprise (tous les bassins)

- **Adaptation des dispositifs aux spécificités rurales**
 - Contrats d'appui : abaissement du seuil d'intervention (de 20 à 100 K€)
 - Immobilier d'entreprise ou structures d'accueil : adaptation des aides aux EPCI pour accueil de micro projets, travailleurs indépendants... : avoir une bonification des aides et des enveloppes réservées
 - Extension des dispositifs aux filiales locales des groupes locaux : attente forte sur les bassins peu denses

La contribution départementale : axes de propositions adaptés

- **Un outil d'appui et d'accompagnement adapté**
 - Une capacité d'intervention adaptée aux profils des territoires
 - Outils d'accompagnement des bassins disposant de moyens d'appui propres et exerçant leur compétence économique
 - Outils de mutualisation des moyens pour les bassins d'emploi peu denses ou souhaitant confier une partie de la compétence économique
 - La mise en place de compétences pour des fonctions étendues à exercer
 - Une capacité d'ingénierie territoriale au service des intercos
 - Une capacité à mobiliser les dispositifs et à décloisonner les interventions aux bénéfices des projets multiformes
 - Une capacité d'accompagnement étendue aux intercos le souhaitant
 - Une capacité à faciliter les processus d'innovation (lien université, recherche, transfert de technologie, etc.)
 - Une capacité à assurer le relai territorial des dispositifs régionaux et nationaux
 - Une gouvernance et une organisation à structurer
 - Une adaptation à l'évolution des compétences des coll.loc.
 - Une forme de structuration à définir en lien avec les fonctions à exercer



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays d'Auch

Echanges - débat